

# Vouhé, notre village

**Infos municipales décembre 2017**



## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le Jury Régional Nouvelle Aquitaine nous a attribué le label 1 fleur et félicite les élus, les techniciens et la population pour leur investissement dans la démarche « Villes et Villages fleuris »

A nous tous de continuer à améliorer notre cadre de vie.

## SITE INTERNET

Toutes les infos sur le site de la Commune  
[www.vouhe17.fr](http://www.vouhe17.fr)

Pour toute information ou proposition, vous pouvez contacter Mme Thureau-Blumberg Cécile, Conseillère Municipale, en charge du site de la commune.

## JEUNES DE 16 ANS

Vous avez 16 ans dans l'année (filles ou garçons) vous devez vous faire recenser pour la Journée Défense Citoyenneté à la Mairie dans le mois qui suit votre anniversaire.

Une attestation vous sera remise afin de pouvoir vous inscrire à toute demande d'examen.

## LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale pour 2017, sont à faire en Mairie avant le **31 décembre 2017**.

Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## NOEL DE FOLIE

Le Conservatoire de Musique Aunis Sud organise le vendredi **22 décembre 2017** à 19 h à Castel Park de Surgères, une audition « Noël de Folie » avec les ensembles instrumentaux du conservatoire.

Pour plus de renseignements tél : 05 46 07 04 88

## FERMETURE AGENCE POSTALE

L'Agence Postale sera fermée du **26 décembre 2017** au **29 décembre 2017** ainsi que le **5 janvier 2018**.

## FERMETURE MAIRIE

La Mairie sera fermée le **26 décembre 2017** ainsi que le **2 janvier 2018**.

## ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères du **25 décembre 2017**, est avancée au samedi **23 décembre 2017**. Les bacs sont à sortir la veille.

## PETIT RAPPEL

Plusieurs administrés nous ont informé de nuisances sonores répétitives.

Nous vous rappelons que la commune de Vouhé a pris un arrêté le 18 octobre 2013.

Cet arrêté est en consultation dans les panneaux d'affichage extérieur de la mairie.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de faire des brulots dans vos propriétés sans autorisation préalable signé par le maire. Sans cette autorisation, vous encourez une amende importante.

Il est possible de déposer vos déchets de végétaux dans les différentes déchetteries autour de la commune.

### MISE AU POINT CIMETIERE

Le Conseil Municipal a décidé de remettre le cimetière en état et a délégué Mme Hèle pour le réorganiser. Le but est de :

- sécuriser : actuellement, des pierres, des racines, des herbes sauvages gênent le passage. Il faut parfois enjamber une tombe pour accéder à celle de nos proches. Certaines ne sont plus entretenues depuis de nombreuses années...
  - faciliter les circulations.
- En faire un lieu paisible de recueillement.

Nous avons fait un premier point sur l'état des concessions, et nous vous l'avons soumis.

Nous remercions les familles qui ont manifesté leur désir de conserver leur concession et de l'entretenir. Cela nous aide.

Il n'est pas dans nos intentions de déposséder les familles de leur concession.

Un premier constat a eu lieu le lundi 27 novembre 2017.

Un 2ème constat, pour respecter la procédure, aura lieu dans 3 ans. Pendant ces 3 années, toute personne qui souhaite conserver sa concession et l'entretenir, doit le signaler à la mairie. La concession sera immédiatement retirée de la procédure.

Si elle ne faisait pas, mais que lors du 2ème constat, la concession est à nouveau entretenue, nous le verrons, et elle sortira de la procédure.

De cette manière, si chacun entretient sa concession, et que la Commune réhabilite le terrain autour, nous pouvons espérer, dans 3 ou 4 ans, avoir un cimetière sécurisé, propre et des tombes accessibles.

Merci à tous.

### TERREAU

Du terreau est à la disposition des habitants de Vouhé au local technique.

### CLUB « A TOUT AGE »

Le Club « A TOUT AGE » organise :

- Assemblée Générale le jeudi 25 janvier 2018 à 10 h 30 à la salle des fêtes, suivie d'un repas « choucroute » pour les adhérents.  
Réservation auprès de Mme TRILLO Patricia au 05 46 66 33 69 (aux heures des repas) avant le 18 janvier.
- concours de belote prévu le jeudi 8 février 2018 à partir de 13 h 30.

### VŒUX DU MAIRE

La commune a décidé de ne pas faire de cérémonie de vœux pour la population cette année à cause d'une participation insuffisante.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Vouhé aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Un agent recenseur Mme CHEVOLEAU Cassandre, habitante de la commune, passera pendant cette période. Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

### CHANGEMENT DE FREQUENCE DE LA TNT

Le 23 janvier 2018, l'ensemble des communes du département sera concerné par une modification de fréquences de la TNT. Des informations sont à votre disposition et téléchargeables sur le site : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met à votre disposition son centre d'appel au 0970 818 818 (appel non surtaxé).



**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUS**